

||s mécroient à leur însu

[            ]

Sâlih ibn Abdallah El Sayyah

Traduction : Abu Ahmed

:

Révision : Abu Hamza Al-Germâny

:

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

*L'islam à la portée de tous !*

1428-2007

[islamhouse.com](http://islamhouse.com)

# Ils mécroient à leur insu

## Sommaire

Le musulman peut-il mécroire à son insu ?!.....	- 2 -
Mais qu'est-ce que la mécréance ? .....	- 3 -
La mécréance majeure .....	- 3 -
La mécréance mineure .....	- 3 -
Différentes formes de mécréance majeure qui excluent la personne de l'Islam.....	- 3 -
Interdictions, innovations et superstitions diverses .....	- 5 -
Paroles illicites qui contredisent la croyance .....	- 6 -

## Le musulman peut-il mécroire à son insu ?!

1. Allah Le Très-Haut dit : *{...Ne vous excusez pas, vous avez bel et bien mécré après avoir eu la foi}* (Le Repentir, v.65-66)
2. Le Prophète – qu'Allah prie sur lui et le salue – a dit : « *Empressez-vous de faire de bonnes œuvres ; il y aura des épreuves telles les heures successives de la nuit obscure. La personne sera musulmane le matin, et deviendra mécréante le soir ; elle sera musulmane le soir, et se retrouvera le lendemain matin mécréante, pour avoir vendu sa religion contre un bien de la vie d'ici-bas.* » Rapporté par Muslim.
3. Dans un hadith authentique rapporté par Abû Sa'îd El Khudrî, °Alî ibn Abî Tâlib et d'autres, le Prophète – qu'Allah prie sur lui et le salue – a dit : « *Sortira de cette communauté un groupe de gens [1], dont vous mésestimerez votre prière face à la leur, votre jeûne face au leur, votre psalmodie du Coran face à la leur, et vos actions face aux leurs. Ils prononceront des paroles parmi les meilleures de la création. Ils réciteront le Coran d'une voix suave et douce, mais il ne dépassera pas leurs gorges, ils penseront qu'il plaidera en leur faveur, mais en fait, il témoignera contre eux. Ils s'écartent de l'Islam comme la flèche s'écarte de son arc, puis ils n'y reviennent pas. Ce sont les pires de toute la création, et parmi les plus détestées des créatures d'Allah.* »

## Mais qu'est-ce que la mécréance ?

Dans la langue arabe, le mot « *kafara* » signifie : cacher ou renier. En Islam, cela signifie faire un acte qui s'oppose à la foi. La mécréance est de deux sortes :

**La mécréance majeure :** c'est l'annulation la foi en délaissant un de ses principes fondamentaux, sans lequel l'Islam n'est pas valable. Elle a plusieurs formes : démentir, douter, se détourner de la foi par négligence ou orgueil en sachant que c'est la vérité, commettre le polythéisme, être hypocrite.

**La mécréance mineure :** c'est la diminution de la foi en commettant un acte interdit, qui a été décrit comme de l'incroyance dans la législation musulmane, parce qu'il constitue un reniement des droits d'autrui. Elle n'exclut pas la personne de l'Islam et n'annule pas les œuvres. Parmi ses formes : renier les bienfaits, considérer un musulman comme mécréant, combattre un musulman, renier les actes méritoires du conjoint, critiquer l'origine d'une personne, se lamenter d'un décès, s'enfuir (pour un esclave), s'attribuer une filiation à autre que son père...

## Différentes formes de mécréance majeure qui excluent la personne de l'Islam

Sache que les juristes musulmans ont consacré dans leurs livres un chapitre spécialement consacré à l'apostasie intitulé « Règles de l'apostasie ». Ils y ont cité des dizaines d'actions, de paroles et de croyances qui excluent de l'Islam de celui qui commet une seule d'entre elles... Reviens donc à leurs explications pour vérifier l'authenticité de ton Islam et de ton monothéisme !! Nous citerons quelques-unes des formes d'incroyance majeure :

1. Appeler à la laïcité ou l'accepter, car elle constitue en fait le combat contre la religion, afin de l'écartier de la vie apparente et du système de l'Etat. De la même façon, s'affilier à une autre idéologie athée, comme le communisme ou le capitalisme.
2. Croire que les lois humaines sont meilleures que les lois de l'Islam, ou que l'Islam est archaïque ou qu'il ne correspond plus à notre époque. De même, il est obligatoire pour les gouvernants d'appliquer les lois révélées par Allah, ainsi que pour chaque membre de la société, entre eux et chacun de son côté.
3. Croire que la religion se résume aux actes d'adoration : prière, zakat, jeûne, pèlerinage, et n'englobe pas les autres aspects de la vie. Également, croire qu'il est permis de s'écartier de la religion ou des lois de la jurisprudence musulmane (charia).

4. Combattre, haïr ou se moquer d'une chose ordonnée par Allah, même en l'appliquant. Par exemple : le hidjab, la non-mixité, la barbe...
5. Ne pas comprendre le sens de « Il n'y a pas de vraie divinité sauf Allah », car le dire sans en comprendre le sens n'est d'aucun intérêt et ne fait pas entrer dans l'Islam. Son sens est : j'adore Allah uniquement par des adorations légiférées, je n'adore nul autre que Lui, je ne Lui associe rien, c'est mon unique adoré, c'est vers Lui que je me tourne par mes prières, mes invocations, ma confiance, mon espoir, tous mes actes d'obéissance et mon amour sincère. Il n'y a donc rien qui mérite d'être adoré en dehors d'Allah. Parmi les erreurs répandues, croire que son sens est : il n'y a pas d'autre créateur, ni d'autre pourvoyeur qu'Allah.
6. Croire que l'attestation de foi n'est qu'une parole qui n'est pas suivie d'actes.
7. Se détourner complètement de l'Islam, ne pas en apprendre les principes, ne pas les appliquer, n'y accorder aucune attention.
8. Délaisser la prière et ne pas l'accomplir du tout.
9. Considérer les compagnons comme mécréants, ou égarés, tous ou en partie.
10. Ne pas considérer comme mécréants les polythéistes, les juifs, les chrétiens, ou douter de leur croyance.
11. Être allié des mécréants, juifs, chrétiens ou autres, en les aimant et en les aidant contre les croyants.
12. S'affilier à des groupes nationalistes ou raciaux qui s'opposent à l'Islam.
13. Associer à Allah (*chirk*), j'ai détaillé ce point dans un autre dépliant intitulé « Ils associent à leur insu ». Consultez-le donc.
14. Pratiquer la sorcellerie, l'apprendre ou l'enseigner, par l'intermédiaire des démons.
15. Prétendre connaître l'inconnaissable, par exemple : lire dans le marc de café, pratiquer l'astrologie, la voyance, la sorcellerie, la géomancie, les actes divinatoires...Tous sont des charlatans et des menteurs, ils prétendent connaître les choses inconnues passées, présentes ou futures, pouvoir guérir les maladies et avoir des illuminations. Ils s'entraident pour cela avec les djinns et les démons, les talismans polythéistes, les séries de lettres écrites et profèrent des paroles incompréhensibles. Ils demandent le nom de la mère du malade, ainsi qu'un objet portant son odeur, puis demandent d'égorger une bête, et informent le malade de plusieurs détails personnels le concernant afin qu'il s'attache à eux et leur fasse confiance. Sache que des milliards d'euros sont dépensés chaque année dans le charlatanisme !

16. Croire que certains connaissent l'inconnaissable avec Allah, se rendre chez eux et les questionner, même si c'est par téléphone ou dans des émissions radio, croire en leurs paroles ou être d'accord avec eux. Par exemple : lire l'horoscope dans les magazines, il faut cesser cela, car c'est démenti par la parole d'Allah Le Très-Haut : ***{Dis : Personne dans les Cieux et la Terre ne connaît l'Inconnaissable sauf Allah}*** (Les Fourmis, v.65) Mais celui qui se rend chez eux, sans croire à leurs paroles, n'a pas mécru, mais il a commis un grand péché, le Prophète - Qu'Allah prie sur lui et le salue - a dit : *« Aucune prière ne lui sera acceptée durant quarante jours. »*

17. Renier une chose de la religion connue de tous, en ayant reçu la preuve tirée du Coran et de la Sunna. Par exemple : l'interdiction de l'alcool, de la fornication, de la sodomie, etc.

## Interdictions, innovations et superstitions diverses

1. Rechercher la bénédiction en s'essuyant sur la Kaaba, sur ses murs, son tissu ou sa porte. Par contre, il est souhaitable de toucher la pierre noire et de l'embrasser, et de toucher le coin yéménite sans l'embrasser [car le Prophète - Qu'Allah prie sur lui et le salue - l'a fait sans l'embrasser pour obtenir une bénédiction.]

2. S'essuyer sur les portes, les murs, les grillages de la mosquée sacrée de La Mecque ou autre. De même pour les murs de la maison du Prophète - Qu'Allah prie sur lui et le salue.

3. Rechercher la bénédiction en allant à la grotte Thawr ou la grotte Hirâ ou tout autre lieu par lequel est passé le Prophète - Qu'Allah prie sur lui et le salue - ou l'un de ses compagnons, ou un saint.

4. Croire que porter des talismans et des amulettes, ou les accrocher dans la maison, ou les mettre sous son oreiller, ou dans sa voiture, est un moyen de se protéger contre le mal, le mauvais œil ou la jalousie des gens. Quelle que soit la forme de ces talismans : en pierre ou en métal. De même, s'ils contiennent des versets coraniques ou des hadiths prophétiques, d'après l'avis le plus authentique des savants.

5. Croire que porter des bracelets, des cordages ou autres, est un moyen d'apaiser les maux ou les repousser.

6. Invoquer Allah par un intermédiaire de façon illicite. Il y a deux sortes d'invocation par un intermédiaire :

Innovée : Par exemple, invoquer Allah par l'honneur du Prophète - Qu'Allah prie sur lui et le salue - ou par des créatures ou par leurs dignités ou par l'âme d'un mort ou d'un vivant...

Autorisée : Par exemple, invoquer Allah par ses Noms et Attributs, par la foi et les bonnes œuvres, ou bien en demandant à un homme pieux et vivant d'invoquer pour soi.

7. S'allier à sa tribu, son pays, son parti, son groupe, au lieu de s'allier à la foi et aux croyants, suivant le degré d'adoration à Allah.
8. Organiser différentes fêtes pour se rapprocher d'Allah ou en imitant les mécréants. Par exemple : fêter la naissance du Prophète – Qu'Allah prie sur lui et le salue – ou l'hégire, ou le Nouvel An grégorien ou de l'hégire, ou la nuit de l'Ascension, ou la nuit de la moitié du mois de Cha°bân, ou encore veiller toute cette nuit, ou la 27<sup>ème</sup> nuit du ramadan, ou la fête des Mères, ou les anniversaires, ou adorer Allah en jouant du tambourin, en récitant des poèmes, ou réciter des invocations en groupe d'une seule voix.
9. Chercher à ressembler aux mécréants dans ce qui leur est propre.
10. Ériger des statues, ou accrocher des photos.
11. Être pessimiste et croire en la malchance, c.-à-d. penser qu'un mal ou une calamité va se produire à cause d'une chose qui n'est prouvée ni par la religion, ni par des moyens perceptibles. Par exemple : ne pas se marier, ni voyager, ni faire du commerce pendant le mois de Safar, par superstition.
12. Suivre une voie innovée égarée et déviée, qui n'a pas été appliquée par le Prophète – Qu'Allah prie sur lui et le salue – ni les pieux prédécesseurs. Par exemple : les Tijanites, les Chadhilites, les Qadirites, les Djilanites...
13. Avoir une mauvaise opinion d'Allah, en pensant qu'Il ne lui pardonnera pas ses péchés, qu'Il n'exaucera pas ses invocations, qu'Il ne lui fera pas miséricorde...
14. Distribuer des livres qui contiennent des innovations et des actes illicites, par exemple : la soi-disant recommandation de Cheikh Ahmed, un des employés de la mosquée de Médine.

## Paroles illicites qui contredisent la croyance

1. Dire : Untel est le plus riche des riches, ou le roi des rois, ou il fait ce qu'il veut, ou il est le chef des chefs, ou le juge des juges...

En effet, le Prophète – Qu'Allah prie sur lui et le salue – a dit : *« Le pire des noms auprès d'Allah : qu'un homme se surnomme le roi des rois. Il n'y a de Possesseur qu'Allah. »*

2. Dire : Ô Allah donne-moi si Tu veux, ou pardonne-moi si Tu veux. En effet, le Prophète – Qu’Allah prie sur lui et le salue – a dit : « *Si l’un d’entre vous invoque, qu’il soit ferme dans sa demande et qu’il ne dise pas : Ô Allah si Tu veux...* »
3. Dire à son frère : Mécréant ! Juif ! Chrétien ! Ennemi d’Allah ! En effet, le Prophète – Qu’Allah prie sur lui et le salue – a dit : « *Quiconque dit à son frère : mécréant ! Cette parole retombera sur l’un des deux.* »
4. Dire : le destin a voulu que, la nature a voulu que, les circonstances ont voulu que, la puissance d’Allah a voulu que, le destin s’en est mêlé... Car la volonté ne revient qu’à Allah seul.
5. Il ne méritait pas ça, untel ne méritait pas telle maladie, ou telle catastrophe. Ceci est interdit, car c’est protester contre Allah de ce qu’Il a prédestiné.
6. Untel est loin du pardon, ou loin du bien, ou loin de la bonne voie, ou loin du Paradis, ou loin de la miséricorde d’Allah. En effet, le Prophète – Qu’Allah prie sur lui et le salue – a dit : « *Allah dit : Qui ose jurer en mon Nom que Je ne pardonnerai pas à untel ? Je lui ai pardonné et J’ai annulé toutes tes œuvres !* »
7. Les expressions suivantes : Allah est injuste avec toi, Allah demande de tes nouvelles, qu’Allah trahisse celui qui trahit, Ô Seigneur pense à untel (une personne décédée), Le Tout Miséricordieux mange avec toi, Ô Seigneur qu’ai-je fait, demain je ferais ceci et cela (sans dire *inchallah*), si j’avais fait ça (car dire si en regrettant ouvre la voie au diable), untel a été enterré dans sa dernière demeure, insulter le temps.

**Sâlih ibn Abdallah El Sayyah**  
Université du Roi Abdel Aziz

Traduction : Abu Ahmed  
Révision : Abu Hamza Al-Germâny

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

[www.islamhouse.com](http://www.islamhouse.com)

*L'islam à la portée de tous !*